

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

<u>Nombre de Conseillers :</u>	
<u>en exercice :</u>	14
<u>présents :</u>	10
<u>votants :</u>	13

L'an deux mille vingt-cinq, le dix octobre à 19h30

le Conseil Municipal de la Commune de VILLETOUTREIX
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Patrick LACHAUD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 03/10/2025.

PRESENTS : M. LACHAUD Patrick / Mme MORLION Muriel / M. DARIAS Jean Jack / Mme SALAHA Martine / M. DUMAS Yann / M. ETOURNEAU Francis / Mme DUPUY Christine / Mme PAULIN Stella / Mme ARRAMI-MOINARD Paulette / M. BERARDI Eric.

ABSENTS EXCUSES : M. DUPUY Guy pouvoir à M. LACHAUD Patrick / M. BENEDETTI Pierre-Albert pouvoir à M. BERARDI Eric / Mme BANULS Estelle pouvoir à Mme SALAHA Martine / Mme GLAIZE Christine.

ABSENT : /

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales
Mme DUPUY Christine a été nommée secrétaire de séance.

Lecture et approbation du procès verbal de la séance du 28/08/2025.

DELIBERATION N° 2025-56 // 3.3 : REVISION TARIFS SALLE POLYVALENTE : Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal de la possibilité de modifier les tarifs concernant l'utilisation de la salle polyvalente à compter du 01 janvier 2026.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- décide de ne pas modifier les tarifs mentionnés ci-dessous :

	ASSOCIATIONS COMMUNE	HABITANTS COMMUNE	ASSOCIATIONS HORS COMMUNE	HABITANTS HORS COMMUNE
<i>SALLE</i>	GRATUITE 3 fois 1 JOUR : 70 € 2 JOURS : 120 €	1 JOUR : 90 € 2 JOURS : 130 €	1 JOUR : 195 € 2 JOURS : 245 €	1 JOUR : 170 € 2 JOURS : 210 €
<i>SALLE DE MAINTIEN EN TEMPERATURE</i>	GRATUITE 3 fois 1 JOUR : 50 € 2 JOURS : 70 €	1 JOUR : 60 € 2 JOURS : 80 €	1 JOUR : 90 € 2 JOURS : 110 €	1 JOUR : 120 € 2 JOURS : 160 €
<i>CHAUFFAGE</i>	GRATUIT 3 fois 1 JOUR : 70 € 2 JOURS : 95 €	1 JOUR : 70 € 2 JOURS : 95 €	1 JOUR : 100 € 2 JOURS : 120 €	1 JOUR : 100 € 2 JOURS : 120 €
<i>SALLE DES ASSOCIATIONS</i>	GRATUITE	GRATUITE	1 JOUR : 45 € CHAUFFAGE 55 €	1 JOUR : 45 € CHAUFFAGE 55 €

Chèque de caution : 500 €

- autorise M. Le Maire ou les adjoints à signer la convention d'utilisation entre la Commune et le demandeur ;
- les tarifs seront révisés tous les ans pour être applicables au 1^{er} janvier de l'année suivante.

Pour : 13Contre : 0Abstention : 0

COPIE CONFORME,
En Mairie le 10 octobre 2025
Le Maire, Patrick LACHAUD

La secrétaire de séance
Mme DUPUY Christine

Certifié exécutoire :

Compte tenu de la transmission

En Préfecture, le 14/10/2025

Et de la publication, le 14/10/2025

Le Maire Patrick LACHAUD



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Bordeaux 9 Rue Tastet 33063 Bordeaux, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par les services du contrôle de légalité. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Telerecours citoyens » accessible par le site internet <http://telerecours.fr>

